Droit d'opposition du propriétaire pour création d'un fumoir

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 3 janvier 2007

Lorsqu'un employeur veut installer un emplacement fumeur dans une entreprise, le propriétaire des bureaux loués peut-il s'opposer à cet aménagement ?

Réponse :

- Notre domaine de compétence se limite à l'application des lois qui protègent contre le tabagisme.
- Il semblerait toutefois que le propriétaire puisse s'opposer aux travaux qui modifient les structures solides de son local.
- La lecture du bail devrait pouvoir mieux vous renseigner.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac